

Alsace ● 3

Strasbourg • Mulhouse •



Compte rendu FO
de l'instance de proximité
22 janvier 2026

Ce qu'il **FO** retenir des instances de proximité

Ce jeudi 22 janvier s'est tenue la première réunion des Instances de proximité après les élections.

FO a souhaité ouvrir la séance en exprimant le profond malaise ressenti par ses militants, après avoir été traités de **racistes, fascistes et d'extrême droite par la CGT**. Ces accusations sont **graves**.

Il n'y a rien d'anodin à tenir ce type de propos, encore plus **entre salariés**. On n'insulte pas quelqu'un sous prétexte de son appartenance syndicale.

FO le dit clairement : **les mots prononcés ne resteront pas sans conséquence et des suites seront données** à ces attaques.

FO a également pris acte du fait que **l'ensemble des autres syndicats ont décidé unanimement d'évincer FO de toutes les présidences de commissions**.

Pour FO, **la démocratie sociale et le vote des salariés n'ont pas été respectés**. C'est **inadmissible**.

À l'issue de cette mise au point, la représentante FO a toutefois réaffirmé sa volonté **d'avancer dans un climat apaisé et respectueux**, en privilégiant **un travail constructif, intelligent et utile**, exclusivement **au service des salariés**.

Instance constitutive

Richard Madragore (CFDT) a été élu secrétaire de l'instance.
Le vote a donné **4 POUR** et **1 abstention FO** à cause des raisons évoquées en début de séance.

1. Seuils de collaboration des CDDU

À **France Télévisions**, les règles sont les suivantes :

- 80 jours par an pour les PTA
- 120 jours par an pour les journalistes
- Remise à zéro des compteurs au 1er janvier

Le problème principal, ce n'est pas la règle, mais la façon dont elle est appliquée.
Les CDD **ne sont pas informés** quand ils approchent de ces seuils. Les vérifications se font souvent **au dernier moment**, juste avant de signer un contrat.

La direction reconnaît que dans certains cas, un CDD peut être prévu sur une antenne, travailler entre-temps dans une autre région, dépasser le seuil sans le savoir, et apprendre à la dernière minute que son contrat est annulé.

Les organisations syndicales alertent sur ces situations qui mettent les CDD en grande difficulté et demandent plus d'anticipation, plus d'informations et moins de décisions de dernière minute.

2. PAE – Bilan et moyens humains

Nouvelle mandature = Nouvelle consigne = 0 document !

Sur les **PAE**, il y a un changement important cette année.

La direction explique que, par suite d'une nouvelle consigne de la DRH, **certains documents ne sont plus transmis** aux représentants du personnel.

En particulier, les documents qui permettent de savoir :

- Combien de salariés internes travaillent sur les PAE,
- Combien de prestataires externes sont utilisés.

Concrètement, on nous parle surtout :

- Du nombre de PAE réalisés, mais plus vraiment des **moyens humains associés**.

Les représentants du personnel rappellent que ce n'est pas possible de travailler sérieusement dans ces conditions.

Le nombre de PAE, à lui seul, ne veut rien dire si on ne sait pas qui fait le travail.

Sans ces documents :

- On ne peut pas faire de bilan fiable,
- On ne peut pas défendre l'emploi,
- On ne peut pas mesurer l'impact réel sur les équipes.

La position syndicale est claire : sans documents, les points sont reportés.

La demande est que cette situation évolue au niveau du CSE pour permettre un vrai travail des instances.

3. Enquêtes de Région (EDR) et Dimanche en politique (DEP)

Sur les EDR, la direction reconnaît qu'elle **n'a pas encore toutes les réponses**, notamment pour la période des Jeux Olympiques.

Les arbitrages sont toujours en discussion au niveau national.

Cela pose un problème car une EDR se prépare longtemps à l'avance : tournages, équipes, organisation.

Les équipes se retrouvent donc à devoir anticiper sans visibilité claire, avec le risque de travail annulé ou réorganisé au dernier moment.

Dimanche en politique (DEP)

Pour les DEP, plusieurs suppressions sont annoncées :

- En février (JO d'hiver),
- En mars (Jeux paralympiques et municipales),
- Puis en avril et mai (événements sportifs).

La direction précise que ce sont des décisions nationales, pas des choix locaux.

Les organisations syndicales s'inquiètent surtout des suppressions DEP avant et pendant les élections.

Ces émissions sont importantes pour :

- L'information des citoyens,
- Le débat démocratique local,
- La visibilité du travail des équipes.

La question posée est simple : quelle place est encore donnée à l'information politique locale dans la grille ?

4. Articles pour le site « ici »

Depuis novembre, 26 articles ont été produits par l'antenne d'Alsace pour le site France Bleu, qui deviendra ici.fr.

L'organisation a changé :

- Chaque antenne doit désormais produire 3 articles par semaine,
- L'objectif est de lisser la production sur l'année.

La direction indique que ce n'est pas du travail en plus et que l'organisation fonctionne globalement. En revanche, il n'y a pas de suivi précis des audiences, à part un classement mensuel des 20 articles les plus lus.

À ce jour, **7 salariés** ont été formés à l'outil Atlas en Alsace.

5. Dispositif élections municipales

La direction a présenté le dispositif prévu pour les municipales en Alsace.

Avant le premier tour, trois débats sont programmés :

- 4 mars : Mulhouse
- 9 mars : Colmar
- 11 mars : Strasbourg

Ces débats dureront environ **45 minutes**, seront diffusés entre **18h15 et 19h**, et réalisés en partenariat avec la radio ici Alsace.

Ils sont enregistrés le jour même et diffusés avant le 19/20.

Certaines régions ont choisi des formats plus courts, mais en Alsace, le choix a été fait de garder des débats longs.

Un débat d'entre-deux-tours est également prévu le **18 mars**, consacré à Strasbourg, sur la même tranche horaire.

Les DEP **des 18 janvier et 1er février** sont maintenus, mais traiteront des municipales de manière générale, sans confrontation directe des candidats par ville.

Un second débat d'entre-deux-tours est évoqué au niveau national, mais aucune décision n'est prise à ce stade.

6. Service vidéo – Semaine à 4 jours

Le projet de semaine à 4 jours pour le service vidéo est **à l'arrêt**.

La raison principale est l'absence de chiffres précis fournis par la direction, notamment sur :

- L'impact du passage à 4 jours,
- Le besoin éventuel en CDD

De plus, la direction rappelle que ces dernières années, le potentiel ETP a évolué vers le bas.

Du côté des salariés, le constat est clair :

- Des journées qui finissent souvent à 20h,
- Une fatigue importante,
- Un impact réel sur la vie personnelle.

On observe une nette dégradation des conditions de vie au travail ce qui justifie pleinement cette revendication.

Un désaccord persiste entre la direction et les salariés sur l'analyse de l'impact et les chiffres à prendre en compte. Tant que ces données ne sont pas partagées clairement, le projet reste bloqué.

7. RTT de fin d'année

Nouvelle règle : une absence ne peut plus être modifiée une fois passée.

Cette règle vise à éviter des erreurs de paie.

→ **Une communication sera faite très prochainement.**

Les managers doivent mieux anticiper la prise des RTT de fin d'année.

La direction assure qu'une solution a été trouvée pour les salariés (ils sont - de 5) déjà impactés afin qu'aucun jour ne soit perdu.

8. Maquillage

Un nouvel appel d'offres maquillage doit être lancé pour Strasbourg, le précédent n'ayant pas abouti.

→ **La direction réaffirme que la priorité reste donnée aux CDD maquilleuses.
Un prestataire externe ne serait sollicité qu'en cas d'indisponibilité des maquilleuses CDD historiques.**

Pour les produits maquillage :

- Un catalogue des produits disponibles a été remis aux maquilleuses
- Les premières commandes sont en cours via des bons de commande.

9. Emploi

Le détachement de la rédactrice en chef à Strasbourg est prolongé jusqu'au **31 janvier 2026**.
À la suite d'une démission sur un poste de rédacteur, un CDD long est en place dans l'attente d'une décision définitive.
La direction indique ne pas encore avoir de visibilité sur les budgets ETP.

10. Tri des déchets

Le tri des biodéchets est obligatoire en entreprise.
Les poubelles « autres déchets » sont vidées tous les jours sauf le dimanche, y compris le samedi.
Pour donner suite aux remarques des salariés, des poubelles avec couvercle vont être installées pour limiter les odeurs et les nuisances.

En résumé

Beaucoup de sujets restent marqués par un manque de visibilité, d'anticipation et d'informations claires pour les salariés.
Les organisations syndicales restent vigilantes pour que les règles soient compréhensibles, appliquées équitablement et respectueuses du travail réel.

Prochaine réunion de l'instance : le 17 février à Strasbourg



**Ne tardez pas à envoyer vos questions à :
Roya Moradpour et à Nadia Blot**